# Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents :** M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. GUYOT (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL ), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE),M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés :** M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Excusés ayant donné pouvoir :**
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents :** M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE),

**Date de la convocation :** MERCREDI 8 FEVRIER 2023

**Secrétaire de séance** : M. FOUCHOU-LAPEYRADE

## D2023-03 - Approbation de l'avenant n° 29 à la convention de délégation de service public ECONOTRE

L'article L1411-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L. 1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. »

Le contrat de délégation de service public confié à la société ECONOTRE pour la zone A (UVE de Bessières, tri, transfert, compostage), composé d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention d'exploitation non détachable a été conclu le 31 juillet 1996.

Ce contrat arrivant à terme le 31 décembre 2024, Decoset doit dès lors anticiper la fin de la délégation de service public par la rédaction d'un avenant n° 29 au contrat initial. Ce projet d'avenant a fait l'objet d'un vais favorable de la commission de délégation de service public (CDSP).

Ainsi le projet d'avenant susvisé poursuit plusieurs objectifs :
- Organiser et définir les modalités précises de mise en œuvre des opérations de fin d'exploitation
- Assurer la continuité de service en fin de convention en définissant les modalités de la remise du service au délégant
- Préparer le transfert du service au futur exploitant et définir la remise des informations permettant d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats lors du renouvellement de la DSP
- Permettre d'établir les comptes en fin de convention

Les clauses du projet d'avenant déterminent notamment les informations qui devront alors être communiquées autant que les modalités de cette communication.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230214-D2023-03-DE
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023

Il s'agit en particulier de l'inventaire des biens, des informations relatives au personnel, au système d'information, et des contrats indispensables à la continuité de service.

Par ailleurs, le Délégataire s'engage à remettre au Délégant les données d'exploitation qui ont fait l'objet des inventaires précités à la signature du présent avenant puis en version actualisée à différentes dates.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant 29 relatif aux opérations de fin de contrat à la convention de délégation de service public avec la société Econotre
- **AUTORISE** M. Le Président à signer ledit avenant et les documents afférents
- **S'ENGAGE A INSCRIRE AU BUDGET** les crédits nécessaires

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance

M. FOUCHOU-LAPEYRADE

*POUR EXTRAIT CONFORME,*
*LE PRESIDENT,*

S.M. DECOSET - Déchets - COllectes - SElectives - Traitements -

| | Toulouse Métropole | Autres EPCI | TOTAL |
|---|---|---|---|
| *Délégués en exercice* | *15* | *16* | *31* |
| *Nombre de voix par délégué* | *2* | *1* | *46* |
| Présents | 9 | 7 | 16 |
| Votants | 10 | 7 | 17 |
| Pouvoirs | 1 | 0 | 1 |
| **Total de voix** | **20** | **7** | **27** |
| Abstentions | 0 | 0 | 0 |
| Votes contre | 0 | 0 | 0 |
| **Votes pour** | 20 | 7 | 27 |

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20230214-D2023-03-DE
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023